

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 077 du 11 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Mairie de BAPAUME, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 04 Juillet 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – M. LEFEBVRE – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU – L. GABRELLE - E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – B. CAILLE – Ch. TABARY – P. VISENTIN – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAC - H. COPIN – B. DUVERGE – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – M. LALISSE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.-L. CANDAT -

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN -

**OBJET : Délibération sur le caractère d'urgence de la réunion communautaire du 11 juillet 2016**

La séance ouverte, Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire l'urgence de la convocation du Conseil ce jour entraînant un délai de convocation abrégé.

Monsieur le Président précise que le Conseil Communautaire est appelé conformément aux dispositions de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur l'urgence de la convocation sans pour autant que ce délai de convocation puisse être inférieur à un jour franc.

Monsieur le Président détaille les raisons de cette urgence en rappelant au conseil de communauté la nécessité de confirmer la position de l'intercommunalité par rapport au projet de construction du site ADVITAM pour lequel une réunion publique avec le commissaire enquêteur est programmée le mercredi 13 juillet 2016 à Bapaume dans les locaux de la coopérative UNEAL et la nécessité de délibérer sur le programme d'actions présenté dans le cadre de la seconde enveloppe TEPCV pour laquelle le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a confirmé l'éligibilité de l'intercommunalité. La validation de cette enveloppe est obligatoire par les services de l'Etat pour permettre l'engagement des actions.

Monsieur le Président indique que le quorum devant être atteint pour pouvoir délibérer, il fallait conserver un délai suffisant avant la réunion publique pour pouvoir convoquer à nouveau le conseil communautaire dans l'éventualité d'un quorum non atteint ce jour renforçant de ce fait l'urgence de ce conseil.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'urgence de cet ordre du jour et de la convocation de ce Conseil Communautaire.

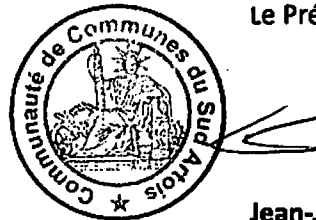
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 Juillet 2016 et transmission en Préfecture le 11 Juillet 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 11 juillet 2016 et transmission  
en Préfecture le 11 juillet 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

